

NOUVEAUTÉ 2011-2012

Une période prolongée de présentation de projets remplacera les deux dates de soumission des années précédentes (voir le tableau p.5)

Présentation

Le *Plan d'action en matière d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle* propose aux milieux scolaires différentes mesures visant à mettre en œuvre les principes et les orientations de la *Politique d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle*¹. Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, par l'entremise de sa Direction des services aux communautés culturelles (DSCC), a convenu de mettre sur pied un volet de soutien financier pour des projets réalisés en milieu scolaire qui sont axés sur le **rapprochement** et les **échanges interculturels**. Les projets en question ont pour objectif l'apprentissage du vivre-ensemble, plus particulièrement le développement des attitudes d'ouverture et de respect de la diversité. Ainsi, le Programme de rapprochement interculturel en milieu scolaire s'inscrit dans le mandat de la Direction de favoriser le développement de l'éducation interculturelle dans les réseaux scolaires.

Favoriser le rapprochement interculturel

Pour contribuer à la construction et à la consolidation d'un lien social par les élèves de référents culturels et ethniques divers afin qu'ils puissent communiquer ensemble, se côtoyer, se connaître, interagir et coopérer à l'intérieur de projets communs, un volet consistant en des échanges interculturels (activités de jumelage et de rencontre, activités interculturelles communes, etc.) et impliquant des contacts physiques, mais également virtuels, est prévu. Les projets peuvent être de nature variée (civique, éducative, sportive, culturelle ou autre).

Les projets sont autant d'occasions pour les élèves venant de milieux ethnoculturels différents de s'approprier, de s'enrichir sur les multiples aspects de la diversité qui caractérise la société québécoise, de prendre acte des différences et de découvrir les ressemblances qu'ils partagent sur le Québec, qu'ils soient nés ici ou ailleurs. Les projets en question cherchent à amener les jeunes de diverses origines à échanger et à modifier leurs représentations réciproques dans un contexte où les valeurs d'égalité, de respect et de solidarité prédominent.

Dans tous les cas, les projets de rapprochement et d'échange interculturel doivent contribuer soit à prévenir, soit à lutter contre les préjugés de nature ethnique et raciale. Ils doivent permettre aux élèves québécois, issus ou non d'un milieu pluriethnique, de développer une plus grande compétence à assumer leur rôle de citoyen actif dans une société pluraliste, inclusive et ouverte sur le monde.

Élèves visés

Le Programme est destiné aux élèves du secondaire et aux élèves du 2^e et du 3^e cycle du primaire des établissements publics et privés des réseaux scolaires français et anglais des diverses régions du Québec². Les activités de jumelage et de rencontre doivent se réaliser entre des groupes d'élèves de commissions scolaires différentes ou d'une commission scolaire et d'un établissement privé.

¹ Les deux documents cités sont disponibles sur le site Internet du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport à l'adresse suivante : www.mels.gouv.qc.ca/dscc

² Ce programme ne s'applique pas aux activités de jumelage qui concernent des élèves à l'extérieur du Québec

Visées du Programme

- Accroître l'ouverture à la diversité, une des valeurs communes de la société démocratique québécoise.
- Soutenir l'intégration, facteur de pleine participation civique, de solidarité et de cohésion sociale.
- Lutter contre la discrimination et le racisme, obstacles à l'égalité en droits et facteurs d'exclusion sociale et de repli identitaire.

Caractéristiques des projets

- Les projets de rapprochement interculturel doivent favoriser les **activités de jumelage** entre élèves de diverses origines pour leur permettre d'apprendre à se connaître tout en leur donnant l'occasion de discuter ensemble de leurs goûts, de leurs intérêts et de leurs valeurs en participant à un **projet commun** qui constituera le cœur de la démarche et qui pourra faire l'objet de **rencontres** en cours d'année.
- Tous les projets soumis s'appuient sur une **intention éducative** et sont soutenus par une **démarche pédagogique**. Même si l'expérience du contact et l'action peuvent provoquer un rapprochement interculturel, elles ne suffisent pas à susciter un apprentissage. En l'absence d'une démarche pédagogique, un projet risque de ne pas porter ses fruits ou d'engendrer des résultats contraires à ceux attendus, comme le renforcement des stéréotypes. Les projets doivent donc amener l'élève à développer des compétences liées en priorité au domaine général de formation *Vivre-ensemble et citoyenneté*.
- Les activités de jumelage doivent faire appel à la **formation et à la participation de sous-groupes mixtes** et permettre la réalisation d'un projet commun qui peut être axé sur :
 - l'organisation d'**événements-rencontres** tels que des tournois, des journées thématiques, des expositions, des tables rondes ou des représentations artistiques;
 - la création de **productions écrites en français** telles que des contes, des récits, des fables, des comptes rendus, des descriptions, des témoignages, des reportages ou des bandes dessinées;
 - la réalisation de **productions orales en français** sous forme d'échanges en sous-groupe, de débats en grands groupes, de jeux de rôles, d'émissions de radio, de récitals de poésie ou de chant, de conférences ou de pièces de théâtre.

Allocations aux commissions scolaires

Un montant de 1 500 \$ est alloué pour chaque projet. Un montant maximal de 1 800 \$ peut y être ajouté pour couvrir les frais de transport.

N. B. : Le partenariat intrarégional ou entre régions voisines est fortement encouragé pour alléger la logistique et les déplacements; d'autres partenaires financiers peuvent en outre contribuer à la réalisation d'un projet.

Veillez noter que pour avoir accès aux formulaires de présentation de projets, il faut s'adresser à la personne responsable à la commission scolaire ou au secrétariat de la DSCC à l'adresse suivante : dsc@meles.gouv.qc.ca

Conditions générales

1. Le projet s'adresse aux jeunes issus de milieux ethnoculturels différents et doit être réalisé durant l'année scolaire courante.
2. Il est destiné aux élèves de commissions scolaires différentes ou d'une commission scolaire et d'un établissement privé. De plus, pour les commissions scolaires situées à l'extérieur de la région métropolitaine et dont le territoire est **vaste**, le projet peut s'adresser à des élèves de milieux ethnoculturels différents plus éloignés à l'intérieur de la commission scolaire.
3. Les enseignants qui veulent établir des liens avec des collègues en vue d'un jumelage de classes peuvent consulter le service de jumelage en ligne à l'adresse suivante : <http://prof-inet.cslaval.qc.ca/>.
4. Le projet doit faire appel à la formation et à la participation d'équipes mixtes en vue de soutenir le rapprochement et les échanges interculturels. Le jumelage des groupes d'élèves doit se faire entre des élèves d'origine québécoise (anglaise ou française) et des élèves issus **majoritairement** de l'immigration ou de communautés culturelles.
5. Le projet doit comporter des activités de jumelage qui permettent la réalisation d'un projet commun et qui favorisent le rapprochement interculturel dans la réciprocité de l'échange et de l'engagement. Il doit soutenir la communication interpersonnelle ainsi que la connaissance mutuelle, la coopération et le renforcement de comportements appropriés.
6. Le projet doit préciser comment les activités de jumelage favorisent le rapprochement interculturel entre les élèves et de quelle façon on aborde l'ouverture à l'Autre et à la diversité. Les moments de rencontre doivent être structurés en fonction des activités préparatoires dans la classe.
7. Le jumelage doit être d'une durée suffisamment longue pour avoir un impact véritable sur le rapprochement interculturel. Ce rapprochement doit se faire au moyen d'échanges fréquents.
8. Les écoles partenaires d'un projet doivent apporter chacune une contribution au projet sous forme de ressources financières, humaines ou matérielles équivalant à au moins 15 % du coût total.
9. Le projet doit être présenté à la DSCC par **une école partenaire du secteur public**, étant donné que les budgets proviennent des contrôles budgétaires régissant le secteur public.
10. Le projet doit être signé par la direction d'école et la personne responsable à la commission scolaire. Ensuite, la commission scolaire doit l'envoyer par courrier électronique à la DSCC avec copie conforme à la direction régionale du Ministère du territoire de la commission scolaire (annexe I). Si la signature électronique s'avère impossible, le projet doit être envoyé simultanément en version papier à la DSCC et à la direction régionale.
11. **Contrairement aux années précédentes**, les demandes de soutien financier peuvent être présentées **durant un période s'échelonnant du 14 octobre au 25 novembre 2011** (voir le tableau ci-après).
12. Un rapport final incluant un état détaillé des dépenses doit être déposé au plus tard le 25 mai 2012 à la DSCC et à la direction régionale, en utilisant le formulaire prévu à cet effet.

Vous pouvez vous référer au Recueil de projets novateurs, disponible sur le site Internet du Ministère à l'adresse www.mels.gouv.qc.ca/dscc (dans le sous-menu Publications) pour vous aider à élaborer un projet.

Échéancier

ACTIVITÉ	ÉCHÉANCE
Envoi du <i>Guide de présentation de projets</i> aux commissions scolaires et aux établissements privés	Juin 2011
Période limite de dépôt des projets : Dépôt du formulaire de DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER à la DSCC et à la direction régionale (voir annexe) Analyse des projets réalisée conjointement avec les directions régionales	Du 14 octobre 2011 au 25 novembre 2011
Réponse de la DSCC et versement de 60 % de la subvention	Novembre à décembre 2011
Dépôt du RAPPORT FINAL à la DSCC et à la direction régionale (voir annexe)	25 mai 2012
Versement du solde de 40 %	Juillet 2012

Information

Responsable du Programme : Marie Dupras, 514 873-3744, poste 5312,
marie.dupras@mels.gouv.qc.ca.

Programme de rapprochement interculturel en milieu scolaire

PROJET 2011-2012: DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER

- Les conditions générales et spécifiques des projets sont précisées dans le *GUIDE DE PRÉSENTATION DE PROJETS À L'INTENTION DES COMMISSIONS SCOLAIRES 2011-2012*, à l'adresse www.mels.gouv.qc.ca/dscc, sous Services aux milieux scolaires, Soutien financier dans la rubrique Projets.
- Les formulaires doivent **obligatoirement** être remplis à l'ordinateur. Le projet doit être signé par la direction d'école et la personne responsable à la commission scolaire
- Espace réservé aux informations relatives aux répondants à la commission scolaire.

IDENTIFICATION

Nom du projet :

<input type="checkbox"/> Primaire	ANNÉE :	<input type="checkbox"/> Secondaire	ANNÉE :
École responsable de la demande :			
Direction :			
Adresse électronique :			
Téléphone :		Poste :	
Commission scolaire :			
Responsable du projet			
Nom :			
Fonction :		Adresse électronique :	
Téléphone :		Poste :	

- CARACTÉRISTIQUES DU **GROUPE D'ÉLÈVES CIBLÉ** (QUÉBÉCOIS CANDIENS-FRANÇAIS, DE COMMUNAUTÉS CULTURELLES, D'IMMIGRATION RÉCENTE, FRANCOPHONES, ANGLOPHONES, ETC.) :
- NOMBRE D'ÉLÈVES :

École partenaire :	
Municipalité :	
Direction :	
Commission scolaire :	<input type="checkbox"/> Établissement privé
Responsable du projet	
Nom :	
Fonction :	Adresse électronique :
Téléphone :	Poste :

- CARACTÉRISTIQUES DU **GROUPE D'ÉLÈVES CIBLÉ** (QUÉBÉCOIS CANADIENS-FRANÇAIS, DE COMMUNAUTÉS CULTURELLES, D'IMMIGRATION RÉCENTE, FRANCOPHONES, ANGLOPHONES, ETC.) :
- NOMBRE D'ÉLÈVES :

DESCRIPTION DU PROJET DE RAPPROCHEMENT INTERCULTUREL

- OBJECTIFS DU PROJET :

- RÉSUMÉ DU PROJET :

- PRÉCISIONS SUR LA FAÇON D'ABORDER L'OUVERTURE À L'AUTRE ET À LA DIVERSITÉ :

- PRÉCISIONS SUR LES THÈMES DE CORRESPONDANCE :

- PRÉCISIONS SUR LES MODALITÉS DE JUMELAGE PRÉVUES LORS DES CORRESPONDANCES ET LORS DES RENCONTRES :

LIENS AVEC LE PROGRAMME DE FORMATION

- DOMAINE GÉNÉRAL DE FORMATION PRIORITAIRE : VIVRE-ENSEMBLE ET CITOYENNETÉ
- INTENTION ÉDUCATIVE : AXE DE DÉVELOPPEMENT PRIVILÉGIÉ PAR LE PROJET DE RAPPROCHEMENT INTERCULTUREL :
 - Valorisation des règles de vie en société et des institutions démocratiques
 - Engagement dans l'action dans un esprit de coopération et de solidarité
 - Contribution à la culture de la paix
- COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES À DÉVELOPPER GRÂCE À CE PROJET :

- AUTRES COMPÉTENCES À DÉVELOPPER GRÂCE À CE PROJET :

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES ACTIVITÉS À METTRE EN PLACE POUR RÉALISER LE PROJET	Dates prévues
PLANIFICATION PAR LES ENSEIGNANTS ET CONCERTATION	
ACTIVITÉS DE CORRESPONDANCE ET DE PRÉPARATION AVANT LA OU LES RENCONTRES	
Organisation du jumelage avant les activités	
Activités	
Activités	
ACTIVITÉS D'ÉCHANGE ET DE COLLABORATION LORS DE LA OU DES RENCONTRES	
Organisation du jumelage durant les activités	
Activités	
Activités	
ACTIVITÉS DE RÉINVESTISSEMENT APRÈS LA OU LES RENCONTRES	
Organisation du jumelage durant les activités	
Activités	
Activités	

ÉVALUATION DU PROJET

- OUTILS PRÉVUS POUR ÉVALUER LA DÉMARCHE DE RAPPROCHEMENT INTERCULTUREL (GRILLES D'OBSERVATION, QUESTIONNAIRES, ENTREVUES, ETC.) :

- INDICATEURS DE RÉUSSITE (DEGRÉ DE SATISFACTION, ENGAGEMENT DES ÉLÈVES, ETC.) :

- RETOMBÉES PRÉVUES (PÉDAGOGIQUES ET SOCIALES) :

BUDGET DU PROJET DE RAPPROCHEMENT INTERCULTUREL

DANS LES CAS OÙ LES FRAIS DE SUPPLÉANCE PEUVENT ÊTRE ADMISSIBLES, LE MONTANT MAXIMUM AUTORISÉ EST DE 193 \$/JOUR, INCLUANT LES AVANTAGES SOCIAUX.

TYPES DE RESSOURCES (NOMMER LES RESSOURCES POUR CHAQUE TYPE)			COÛT TOTAL DU PROJET (\$)	CONTRIBUTIONS (\$)		
				École ou CS	Autre	DSCC (MELS) ³
RESSOURCES HUMAINES (ENSEIGNANTS, PERSONNES-RESSOURCES, ETC.)						
PERSONNEL ENSEIGNANT	FRAIS DE SUPPLÉANCE	NOMBRE DE JOURS				
AUTRES RESSOURCES HUMAINES (SPÉCIFIER)	TAUX HORAIRE	HEURES				
1. TOTAL PARTIEL DES RESSOURCES HUMAINES						
Ressources matérielles (préciser)			Achat de matériel pédagogique, max. 10 % du montant demandé.			
2. TOTAL PARTIEL DES RESSOURCES MATÉRIELLES						
AUTRES FRAIS (droits d'entrée, nourriture, etc.)						
TRANSPORT :						
3. TOTAL PARTIEL DES AUTRES FRAIS						
TOTAL GLOBAL DES SECTIONS 1 à 3			Case 1	Case 2	Case 3	Case 4
IMPORTANT : Le total des dépenses doit être égal à la somme de la contribution de l'école et du montant demandé à la DSCC. Case 1 = Case 2+Case 3+Case 4			Total des dépenses	Contribution de l'école (min. 15%) ⁴	Levée de fonds, etc.	Montant demandé à la DSCC

SIGNATURE DE LA DIRECTION D'ÉCOLE : _____ DATE : _____

SIGNATURE DE LA PERSONNE RÉPONDANTE À LA CS : _____ DATE : _____

³ Ventilation des coûts du projet, inscrire le total demandé à la DSCC dans la case 4.

⁴ La commission scolaire ou les écoles doit fournir une contribution équivalant à 15 % du total de la subvention demandée sous forme de ressources financières, humaines, matérielles, etc.

**VÉRIFICATION DES CRITÈRES POUR LA PRÉSENTATION DE PROJET
PROGRAMME DE RAPPROCHEMENT INTERCULTUREL EN MILIEU SCOLAIRE (VOLET 5)**

➔ **LES ÉLÈVES ET LE PROJET**

- 1 Le projet comporte-t-il des activités d'échanges interculturels entre élèves de milieux ethnoculturels différents?
- 2 La durée du jumelage est-elle suffisamment longue?
- 3 Les activités d'échanges interculturels prévues dans le cadre du jumelage sont-elles fréquentes?
- 4 Le jumelage fait-il appel à la formation et à la participation d'équipes mixtes en vue de favoriser la communication interpersonnelle, la coopération et le renforcement de comportements appropriés à chaque étape du projet?
- 5 Le projet s'appuie-t-il sur une démarche éducative structurée qui favorise un rapprochement interculturel durable dans la réciprocité de l'échange et de l'engagement?
- 6 Le projet prévoit-il des modalités d'évaluation portant sur la démarche de rapprochement?
- 7 Le projet favorise-t-il des attitudes d'ouverture à l'autre et à la diversité?

OUI NON

<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

➔ **L'ÉCOLE ET L'ORGANISATION SCOLAIRE**

- 1 Y a-t-il une contribution des écoles partenaires?

OUI NON

<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
--------------------------	--------------------------

➔ **LES RETOMBÉES DANS LE MILIEU**

- 1 Le projet contribue-t-il à favoriser une ouverture culturelle de même qu'une meilleure connaissance de la diversité ethnoculturelle des écoles et de la société québécoise (vivre-ensemble et citoyenneté)?

OUI NON

<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
--------------------------	--------------------------

➔ **LES EXIGENCES BUDGÉTAIRES**

- 1 Les prévisions budgétaires respectent-elles les limites établies?

OUI NON

<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
--------------------------	--------------------------

**Programme de rapprochement interculturel
en milieu scolaire**

PROJET 2011-2012 : RAPPORT FINAL	
- Les conditions générales et spécifiques des projets sont précisées dans le <i>GUIDE DE PRÉSENTATION DE PROJETS À L'INTENTION DES COMMISSIONS SCOLAIRES 2011-2012</i> , à l'adresse www.mels.gouv.qc.ca/dscc , sous Services aux milieux scolaires, Soutien financier dans la rubrique Projets.	
- Les formulaires doivent obligatoirement être remplis à l'ordinateur. Le projet doit être signé par la direction d'école et la personne responsable à la commission scolaire	
- Espace réservé aux informations relatives aux répondants à la commission scolaire.	

IDENTIFICATION

Nom du projet :

<input type="checkbox"/> Primaire	ANNÉE :	<input type="checkbox"/> Secondaire	ANNÉE :
École responsable de la demande :			
Direction :			
Adresse électronique :			
Téléphone :		Poste :	
Commission scolaire :			
Responsable du projet			
Nom :			
Fonction :		Adresse électronique :	
Téléphone :		Poste :	

- CARACTÉRISTIQUES DU **GROUPE D'ÉLÈVES CIBLÉ** (QUÉBÉCOIS CANDIENS-FRANÇAIS, DE COMMUNAUTÉS CULTURELLES, D'IMMIGRATION RÉCENTE, FRANCOPHONES, ANGLOPHONES, ETC.) :

- NOMBRE D'ÉLÈVES :

École partenaire :			
Municipalité :			
Direction :			
Commission scolaire :		<input type="checkbox"/> Établissement privé	
Responsable du projet			
Nom :			
Fonction :		Adresse électronique :	
Téléphone :		Poste :	

- CARACTÉRISTIQUES DU **GROUPE D'ÉLÈVES CIBLÉ** (QUÉBÉCOIS CANDIENS-FRANÇAIS, DE COMMUNAUTÉS CULTURELLES, D'IMMIGRATION RÉCENTE, FRANCOPHONES, ANGLOPHONES, ETC.) :

- NOMBRE D'ÉLÈVES :

DESCRIPTION DU PROJET DE RAPPROCHEMENT INTERCULTUREL RÉALISÉ

- RÉSUMÉ DU PROJET :

- PRÉCISIONS SUR LA DÉMARCHÉ DE RAPPROCHEMENT INTERCULTUREL VÉCU :

LIENS AVEC LE PROGRAMME DE FORMATION

- DOMAINE GÉNÉRAL DE FORMATION PRIORITAIRE : VIVRE-ENSEMBLE ET CITOYENNETÉ

- INTENTION ÉDUCATIVE : AXE DE DÉVELOPPEMENT PRIVILÉGIÉ PAR LE PROJET DE RAPPROCHEMENT INTERCULTUREL :

Valorisation des règles de vie en société et des institutions démocratiques

Engagement dans l'action dans un esprit de coopération et de solidarité

Contribution à la culture de la paix

- COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES À DÉVELOPPER GRÂCE À CE PROJET :

- AUTRES COMPÉTENCES À DÉVELOPPER GRÂCE À CE PROJET :

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES ACTIVITÉS RÉALISÉE DANS LE CADRE DU PROJET	Dates de réalisations
PLANIFICATION PAR LES ENSEIGNANTS ET CONCERTATION	
ACTIVITÉS DE CORRESPONDANCE ET DE PRÉPARATION AVANT LA OU LES RENCONTRES	
Organisation du jumelage avant les activités	
Activités	
Activités	
ACTIVITÉS D'ÉCHANGE ET DE COLLABORATION LORS DE LA OU DES RENCONTRES	
Organisation du jumelage durant les activités	
Activités	
Activités	
ACTIVITÉS DE RÉINVESTISSEMENT APRÈS LA OU LES RENCONTRES	
Organisation du jumelage durant les activités	
Activités	
Activités	

RÉSULTATS OBTENUS (PRÉCISER POUR CHAQUE ÉCOLE)

A. EN FONCTION DES **OBJECTIFS** DU PROJET :

B. EN FONCTION DES **OUTILS D'ÉVALUATION** UTILISÉS :

C. EN FONCTION DES **INDICATEURS DE RÉUSSITE** CERNÉS DANS LE PROJET INITIAL :

PRINCIPALES RETOMBÉES DU PROJET (BILAN DU PROJET RÉALISÉ ET DE SES IMPACTS SUR LES ÉLÈVES) :

RÉINVESTISSEMENT (RÉALISÉ) :

BILAN FINANCIER DU PROJET DE RAPPROCHEMENT INTERCULTUREL RÉALISÉ

DANS LES CAS OÙ LES FRAIS DE SUPPLÉANCE PEUVENT ÊTRE ADMISSIBLES, LE MONTANT MAXIMUM AUTORISÉ EST DE 193 \$/JOUR, INCLUANT LES AVANTAGES SOCIAUX.

TYPES DE RESSOURCES (NOMMER LES RESSOURCES POUR CHAQUE TYPE)			COÛT TOTAL DU PROJET (\$)	CONTRIBUTIONS (\$)		
				École ou CS	Autre	DSCC (MELS) ⁵
RESSOURCES HUMAINES (ENSEIGNANTS, PERSONNES RESSOURCES, ETC.)						
PERSONNEL ENSEIGNANT	FRAIS DE SUPPLÉANCE	NOMBRE DE JOURS				
AUTRES (SPÉCIFIER)	TAUX HORAIRE	HEURES				
1. TOTAL PARTIEL DES RESSOURCES HUMAINES						
RESSOURCES MATÉRIELLES (PRÉCISER)			Achat de matériel pédagogique, max. 10 % du montant demandé.			
2. TOTAL PARTIEL DES RESSOURCES MATÉRIELLES						
AUTRES FRAIS (préciser)						
TRANSPORT :						
3. TOTAL PARTIEL DES AUTRES FRAIS						
TOTAL GLOBAL DES SECTIONS 1 à 3			Case 1	Case 2	Case 3	Case 4
IMPORTANT : Le total des dépenses doit être égal à la somme de la contribution de l'école et du montant demandé à la DSCC. Case 1 = Case 2+Case 3+Case 4			Total des dépenses	Contribution de l'école (min. 15 %) ⁶ .	SIAA, PSEM, etc.	Montant alloué par la DSCC

SIGNATURE DE LA DIRECTION D'ÉCOLE : _____

DATE : _____

SIGNATURE DE LA PERSONNE RÉPONDANTE À LA CS : _____

DATE : _____

⁵ Ventilation des coûts du projet, inscrire le total demandé à la DSCC dans la case 4.

⁶ La commission scolaire ou les écoles doit fournir une contribution équivalant à 15 % du total de la subvention demandée sous forme de ressources financières, humaines, matérielles, etc.

ANNEXE

**DIRECTIONS RÉGIONALES
PERSONNES RÉPONDANTES DU DOSSIER DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES**

	DIRECTION RÉGIONALE	RÉPONDANT, RÉPONDANTE	ADRESSE	TÉLÉPHONE
01	Bas-Saint-Laurent et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	M ^{me} CATHERINE BELZIL	☎ Catherine.Belzil@mels.gouv.qc.ca 337, rue Moreault, 2 ^e étage, bur. 2.04 Rimouski (Québec) G5L 0A5	418 727 3600
02	Saguenay-Lac-Saint-Jean	M ^{me} LUCIE MARTEL	☎ Lucie.Martel@mels.gouv.qc.ca 3950, boul. Harvey Édifce Marguerite-Belley, 2 ^e étage Jonquière (Québec) G7X 8L6	418 695 7982
03	Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches	M ^{me} FRANCINE BÉDARD-HÔ	☎ Francine.Bedard-Ho@mels.gouv.qc.ca 1020, route de l'Église, 3 ^e étage Sainte-Foy (Québec) G1V 3V9	418 643 7934
04	Mauricie et Centre-du-Québec	M ^{me} MARYSE TRÉPANIER	☎ Maryse.Trepanier@mels.gouv.qc.ca 100, rue Laviolette Édifce Capitanal, bureau 213 Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9	819 371-6711
05	Estrie	M ^{me} CATHERINE ZAHRA	☎ Catherine.Zahra@mels.gouv.qc.ca 200, rue Belvédère Nord Bureau 3.05 Sherbrooke (Québec) J1H 4A9	819 820-3382
06.1	Laval, Laurentides et Lanaudière	M ^{me} KARINE JONCAS	☎ Karine.Joncas@mels.gouv.qc.ca 300, rue Sicard Bureau 200, 2 ^e étage Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3X5	450 430-3611
06.2	Montérégie	M. HUGO CLERMONT	☎ Hugo.Clermont@mels.gouv.qc.ca 201, place Charles-Le Moyne Édifce Montval, 6 ^e étage Longueuil (Québec) J4K 2T5	450 928-7438
06.3	Montréal	M ^{me} YAMNA BENYAHIA REMILA	☎ Yamna.Benyahia-Remila@mels.gouv.qc.ca 600, rue Fullum, 10 ^e étage Montréal (Québec) H2K 4L1	514 873-4630
07	Outaouais	M ^{me} MARJORIE BURKE	☎ Marjorie.Burke@mels.gouv.qc.ca 170, rue de l'Hôtel-de-Ville, 4 ^e étage Gatineau (Québec) J8X 4C2	819 772-3382
08	Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec	M ^{me} FRANÇOISE PRÉVOST	☎ Françoise.Prevoist@mels.gouv.qc.ca 215, boul. Rideau Rouyn-Noranda (Québec) J9X 5Y6	819 763-3001
09	Côte-Nord	M ^{me} SUZANNE CÔTÉ	☎ Brigitte.Landry@mels.gouv.qc.ca 106, rue Napoléon, 2 ^e étage Sept-Îles (Québec) G4R 3L7	418 964-8420

**Éducation,
Loisir et Sport**

Québec

